

TABLEAU d'ANALYSE des CONTRIBUTIONS

N°	Code	Rang	Date réception	Nom et adresse	Commune	Dept	ZIP	Objet de la contribution	F/D
1	@	1	10/06/2019	Wickbenden Julie et Peter		87		Non écologique Investir dans les solutions hydrauliques	D
2	@	2	22/06/2019	Damien Roets	Limoges	87	N	Impact sur le patrimoine de VILLEFAVARD (Arbres ancestraux, ferme de VILLEFAVARD) et la vie culturelle (lieu privilégié pour la musique).	D
3	@	3	24/06/2019	Gauthier Bousquet	Limoges	87	N	Projet qui s'intègre dans la politique de transition énergétique, permettant de combler le retard de la Haute-Vienne dans le développement de parcs éoliens. Le projet prend en compte les contraintes environnementales et propose des mesures d'évitement, réduction et compensation dont l'impact résiduel est acceptable Intégration paysagère bien pensée avec plantations de haies brise-vues. L'intérêt général doit primer sur les considérations individuelles en matière d'écologie.	F
4	@	4	26/06/2019	Marie Loosfelt		87	N	Le projet éolien géant dans cette région touristique et culturelle, forte de la beauté de ses paysages, de sa biodiversité et de ses événements culturels, n'est pas souhaitable. Le tourisme vert est essentiel à la survie du département et de l'activité économique. L'implantation de parcs éoliens gâchera l'authenticité des paysages que recherchent ceux qui séjournent ici et les décourageront de revenir dans la région. Les études permettent d'émettre des doutes quant à "l'empreinte écologique" de la construction d'éoliennes géantes. Les initiateurs de ce programme ont une lourde responsabilité vis à vis des générations futures. Les sites resteront pollués par les infrastructures dont les provisions pour remise en état des sols ne correspondent en rien aux provisions prévues à cet effet. Les éoliennes accroissent la dépendance vis à vis des pays fabricants et qui pèsent sur le déficit commercial qui n'est pas pris en compte dans les calculs de rentabilité. Le stockage de l'énergie produite induit la nécessité de recourir à des générateurs thermiques source importante de pollution. L'économie du projet éolien est fictif car le bilan n'est équilibré que par des subventions de l'état, il faut réfléchir à des alternatives, panneaux solaires, éoliennes individuelles mais aussi par la réduction de la consommation énergétique.	D
5	@	5	27/06/2019	Jaap de Haan	Courieux	87	N	Les citoyens ne sont pas pris en compte dans les procédures, pas de sondages publics, les soirées d'information ne sont pas ou peu annoncées. Aucuns mots sur les nuisances sonores, les risques sur la santé, pollution, revenus du tourisme, dépréciation des biens. Les projets n'apportant aucune valeur ajoutée aux entreprises.	D
6	@	6	27/06/2019	Béatrice Dodet		87		Impact environnemental, mode de financement contesté, problèmes sanitaires en lien avec la proximité des habitations ; écologie prétexte à une politique de profits.	D

7	@	7	28/06/2019	Michèle Gouy	Razès	87	N	Projet à fort impact environnemental et paysager, contre sens écologique ; d'où 10 questions portant sur la production de CO2 du chantier (fabrication, installation, démolition), et des risques sanitaires sont évoqués.	D
8	@	8	28/06/2019	Michel & Rolande Pouteaux	Dompierre	87	O	Absence d'informations au niveau local sur un projet connu depuis 2015. Un projet porteur de nuisances, de risques sanitaires et routiers, d'impacts environnementaux, touristiques et financiers, un coût de démantèlement sous estimé sans compter avec le caractère aléatoire du régime des vents et l'absence de « batteries tampon ». Proposition : éloigner l'éolienne E3 à 1000 m du village des Faïtes.	D
9	@	9	01/07/2019	José Poncheaux-Quemizet	Arnac-la-Poste	87	N	Impact du « bruit » (sonore), « campagne sacrifiée » (espace rural) et un projet qui répond à l'avidité des uns et aux fonds de pensions.	D
10	@	10	02/07/2019	Georges Magne	Arnac-la-Poste	87	N	Remise en cause de l'opportunité du projet pour des raisons financières (subventions), économiques, sociales (fracture sociale aggravée) et environnementales (paysages -saturation visuelle-, avifaune). Impacts sonores (infrasons), fonciers (agriculture), et paysagers sur le bocage de la Basse-Marche. Une demande : « bien peser les intérêts des riverains et ceux de la nature en générale, qui ne sont pas monnayables...au regard de l'intérêt de ceux qui sont habités par le goût du lucre » , ce qui pose d'une part la question de l'indemnisation des victimes (maladies) de ces « machines industrielles géantes » et, d'autre part, la revente de biens à perte.	D
11	@	11	02/07/2019	Michèle et Jean Dallay	Mailhac/Benaize	87	N	Remise en cause de l'opportunité du projet (qui « n'est pas d'intérêt public », p.3) pour des raisons techniques (production d'électricité suffisante, complexité des réseaux de raccordement), financières (hausse du coût du prix de l'électricité généré par ces machines et dévaluation de l'immobilier), sociales, sanitaires (ondes radioélectriques), environnementales (paysages, faune, flore), touristiques (perte d'intérêt pour une nature « vraie »). Propositions : éoliennes à 1500 m de toute habitation (10 fois la hauteur des aérogénérateurs), privilégier les mini centrales au fil de l'eau (emplois et électricité moins chère) et, situer les parcs éoliens à proximité des grandes métropoles consommatrices.	D
12	@	12	02/07/2019	Didier Dubot	Villefavard	87	O	Qualité du dossier ne permettant pas des impressions lisibles Mesures de bruit: pas de certificat d'étalonnage et de formation des opérateurs, période de mesure avec végétation abondante seulement, localisation des points non représentative et sans précision des coordonnées GPS Etude de bruit future: fiabilité des niveaux sonores des éoliennes donnés par les constructeurs et pas de précisions sur le calcul des incertitudes	D
13	@	13	03/07/2019	Julie Wickenden	Chateauponsac	87	N	Les éoliennes transforme la campagne en zone industrielle Ne sont rentables qu'avec l'aide de subventions bilan carbone catastrophique et contribution au réchauffement climatique Impact sur la vallée de la Semme et de la Gartempe	D

14	@	14	03/07/2019	Association Altess 87	Razès	87	N	Remise en cause de l'opportunité du projet articulée autour de 9 thèmes et 63 questions. Thème 1 : 9 questions portant sur les capacités techniques et financières de NEOEN, des données anciennes, non actualisées, et un manque de cohérence dans le dispositif des parcs en Nord 87. Quid des mécanismes de revente des quotas carbone ? Thème 2 : les impacts sonores, 11 questions , pourquoi une aussi courte période de mesures ? Thème 3 : impact paysager, 5 questions , dont, l'échelle des installations, la saturation de la ligne d'horizon par les mâts. Thème 4 : l'impact sur les milieux naturels, 16 questions (chiroptères, milan noir...). Thème 5 : l'impact sur le milieu agricole : 7 questions dont la déclassification des terres agricoles en terrain industriel et la santé animale. Thème 6 : l'impact sanitaire, 4 questions (santé humaine). Thème 7 : l'impact économique, 8 questions (où sont produites les éoliennes, et, demande du détail des retombées économiques locales). Thème 8 : l'impact immobilier : 1 question , et thème 9, 2 questions sur l'impact à long terme (les provisions de démantèlement sont-elles suffisantes ? Et quid en cas de faillite de la société ? Propositions : mise en place par Néoen d'un observatoire de l'immobilier, d'un dispositif de veille sur la santé humaine et animale.	D
15	@	15	04/07/2019	Emmanuel Blanche	La Chapelle Baloue	23	N	Remise en cause de l'opportunité du projet au nom du paysage, de la flore et de faune, doutes sur l'impact économique, manipulation des élus.	D
16	@	16	04/07/2019	Brisevent	Saulgond	16	N	Manque d'information en amont. Volume du dossier important ne permettant pas la compréhension par le public Conditions de vent ne permettant pas la production d'électricité (graphique du 9 avril 2019) et facteur de charge de 0,6% à 4,2% Coût de rachat de l'électricité double du prix du marché Programmation pluriannuelle gouvernementale non crédible Loyers exorbitants Impact sur les paysages, les espaces naturels, l'immobilier et le patrimoine Impact sonore, des infrasons sur la santé humaine et celle des animaux Pollution visuelle et ombres portées. Est jointe une étude sur les risques sanitaires générés par les éoliennes, notamment les infrasons, de janvier 2016 et le témoignage d'un agriculteur de Nozay en Loire Atlantique qui a perdu 300 bêtes depuis 2012. Dans l'étude le rédacteur rappelle que nombreuses études démontrent les impacts sur la santé humaine et la qualité de vie des riverains et qu'il n'y pas de détudes épidémiologiques montant que "les éoliennes sont inoffensives" . Une proposition est émise sur la prise en charge par le porteur de projet, en cas de gêne avéré, du rachat ou de la vente de l'habitation, des frais de déménagement et des frais médicaux.	D

17	@	17	04/01/1900	Marcel Puygrenier		16	N	Observations portant sur l'impact sur la santé :lettre d'un médecin de la Vienne à Jérôme Lambert de janvier 2019), article de Est Charente de octobre 2018 et témoignage d'un agriculteur de mai 2018 dans l'action agricole Picarde (troupeau décimé)	D
18	@	18	04/07/2019	Liliane Fournier	Magnac-Laval	87	O	Absence d'information des habitants de cette commune sur la réalisation de ce parc qui dégrade l'environnement tant au niveau sonore que visuel et qui va impacter défavorablement la valeur des biens.	D
19	C	1	03/07/2019	Françoise et Claude Leduc	Villefavard	87	O	S'agit-il d'un parc éolien ou une zone industrielle d'aérogénérateurs d'électricité? Transformation des zones rurales en zones industrielles. Problèmes de santé en relation avec les éoliennes (nombreuses communications scientifiques l'attestent. Le promoteur a-t-il prévu une veille scientifique sur l'impact sur la santé. Au niveau financier qu'elle part pour la commune. Qui aura la charge du démantèlement?	D
20	C	2	03/07/2019	Françoise Vignaud	Villefavard	87	O	Propriétaire d'un terrain jouxtant une éolienne avec des arbres "remarquables". Dégradations visuelles, sonores et sur la santé > qu'a prévu NEOEN? Impact sur la biodiversité, sur les oiseaux migrateurs Coût du démantèlement, recyclage et remise en état des sols.	D
21	C	3	03/07/2019	Patricia et Denis Sentucq	Villefavard	87	O	Remise en cause de l'opportunité du projet aux motifs suivants : impacts sonores, visuels, et sanitaires. Une demande exprimée auprès du Moa : « le promoteur peut-il nous garantir qu'il n'y aura aucun impact sur notre santé ? ».	D
22	C	4	04/07/2019	Michèle Gouy Pour Altess 87				Remise en main propre du dossier de l'association Altess 87 objet de la contribution par internet @14	
23	C	5	05/07/2019	Christiane Facq	Rancon	87	O	Les grandes éoliennes défigurent la campagne. Les agriculteurs qui louent leurs terres veulent faire du "fric" et abandonne des terres arables. Les éoliennes ne supprimeront pas les centrales nucléaires. Les campagnes seront dévastées et ne seront plus des lieux de ressourcements. La présence des éoliennes ne favorise pas l'installation de nouveaux habitants. Il faut revenir à des pratiques utilisant peu d'énergie. L'industrialisation à outrance n'apporte pas le bonheur. Contre le projet.	D
24	C	6	05/07/2019	Paul Facq	Rancon	87	O	La production des éoliennes est intermittente (20% du temps) et elles ne remplaceront jamais les centrales nucléaires. Les vibrations basse fréquence se propagent sur de grandes distances et perturbent la santé humaine et animale. Les basses fréquences ne sont pas prises en compte lors des mesures des nuisances.	D
25	@	19	05/07/2019	Philippe Guinard	Coulonges	86	N	Remise en cause de l'opportunité du projet : « l'éolien (est) inadapté à ce secteur peu venté et placé sous un couloir de migration ». La qualité paysagère d'espaces ruraux préservés est impactée par le projet de 6 éoliennes de 165 m de haut, qui remet en cause l'attractivité locale et en péril la revente des maisons en vue du financement d'un hébergement en EHPAD.	D

26	@	20	04/07/2019	Vincent Malige	Saint Symphorien sur Couze	87	N	Cette contribution met en exergue le mode de financement des projets de parc éoliens et la saturation des espaces ruraux du Haut-Limousin par 35 projets recensés par l'association ALTESS. En outre, cette contribution pose un regard critique sur la notion d'enquête publique et pose deux séries de questions : la première à la commission d'enquête (8 questions portant sur le pilotage de l'enquête, la méthodologie mise en œuvre, l'évaluation de la qualité des réponses), et, la seconde au maître d'ouvrage (7 questions -mesure des vents, financements, <u>position des collectivités territoriales</u>).	D
27	@	21	04/07/2019	Sandra Joenisch				Cette contribution pose une problématique de fond : « l'éolien industriel est-il adapté au territoire limousin ? ». L'argumentaire est centré sur la mise en péril des milieux et en particulier de l'avifaune qui suscite 5 questions posées au Moa (pourquoi une comparaison avec le site de Flavignac ?), des temps d'observation différents (« une proposition : faire le parallèle entre les flux migratoires observés à Flavignac... et Moulin à Vent », sur les méthodes d'inventaire et les risques de collisions).	D
28	@	22	04/07/2019	Jonas Liefertink	Rancon	87	O	Le financement de l'éolien se fait grâce à la CSPE qui a augmenté de 650% entre 2002 et 2018 Les parcs éoliens produisent de manière intermittente et nécessitent d'avoir des centrales thermiques à gaz pour assurer la continuité de production qui produisent du CO2 (augmentation de 70% entre 2013 et 2017) Les parcs éoliens contribuent à la perte de valeur de l'immobilier, à la qualité de vie et à la fuite des acheteurs potentiels. Pourquoi construire en Limousin des parcs éoliens, alors que cette région a un taux de couverture de la consommation électrique de 50% en énergies renouvelables, d'autant plus qu'elle a un déficit de vent.	D
29	@	23	05/07/2019	Annie Specht-Carpentier	Fromental	87	N	Remise en cause de l'opportunité du projet pour des raisons économiques (tourisme, dévalorisation des biens), financières (subventions, et, pour quelle pertinence des sommes engagées ?), sociales (fin de l'implantation de nouvelles populations), sanitaires, paysagères, floristiques et faunistiques. Cette contribution pose 19 questions à NEOEN	D
30	@	24	05/07/2019	Raymond Lagache	Saint Georges des Landes	87	N	Remise en cause de l'opportunité du projet pour des raisons sociales (incompréhension, colère face à des implantations industrielles massives) et financières (<u>un gouffre financier à 90 milliards d'euros</u>).	D
31	@	25	05/07/2019	Hubert Thauray	Cromac	87	N	Atteinte aux paysages naturels et détruisent le charme fragile. Nuisance sonore. Baisse de l'immobilier. Conflit entre les personnes (gagnants et perdants) ne remplissent pas les objectifs de production. Covisibilité avec monuments historiques. Sous estimation des enjeux. Inquiet pour la faune et la flore. Au niveau agricole impact sur la santé animale du aux infrasons. Protéger l'unité paysagère de la Basse Marche. Les communes font partie intégrante de la trame bleue et verte, il faut préserver ce territoire comme enjeu national. Proposition d'énergies alternatives (biomasse, photovoltaïque,) le projet est douteux au niveau économique, destructeur de l'environnement, et nuisible pour l'habitat et riverains.	D

32	@	26	05/07/2019	Pierre Mathiau	Arnac la Poste	87	N	La production d'énergie éolienne sera intermittente et aléatoire et sans moyen de stockage. L'éolien est polluant et augmente les émissions de CO2 . Ils produisent une énergie inutile et chère qui est vendu souvent à perte à d'autres pays. IL semble après si on étudie les modalités de financement que certains s'en mettent plein les poches. (voir émission de TV pièces à convictions) Les aérogénérateurs ne produisent quasiment rien, le vent étant rare en Limousin. Nous avons sur le territoire une invasion de parcs éoliens, la campagne va se transforment véritable zone industrielle. Les communes se laissent acheter par les promoteurs qui proposent des montants compensatoires dérisoire. Les témoignages des riverains subissant les nuisances sont surabondantes (ruine des campagnes, baisse du nombre des touristes, augmentation de l'électricité) les acteurs ne connaissent pas les dossiers (enquêteurs publics , Préfet) Demande d'un moratoire comme celui de Charente Maritime.	D
33	R	1	06/07/2019	Jean-François Larraud	Arnac la Poste	87	N	Refus du mitage éolien en Nord Haute-Vienne an nom de la perpétuation des paysages bocagers. Ce projet comporte des risques sanitaires, pour l'avifaune, les oiseaux migrateurs. Provisions insuffisantes pour le démantèlement.	D
34	R	2	06/07/2019	Jonas Liefpink	Rancon	87	O	Contre ce projet du parc éolien du Moulin à vent	D
35	R	3	06/07/2019	Christian Ché	Lussac les églises	87	N	Totalement en accord avec la contribution R1, cette contribution mentionne en outre que « nos ancêtres avaient des moulins à eau et non à vent ».	D
36	R	4	06/07/2019	Esther et Henri Guibert	Dompierre-les-Eglises	87	O	L'information préalable à l'enquête publique n'a été ni sincère, ni suffisante, ce qui va à l'encontre de l'article L.110-1 et L123-1 et suivants du Code de l'environnement, en vertu de quoi le projet devrait être annulé.	D
37	C	7	06/07/2019	Richard et Myriam Furter	Dompierre-les-Eglises			Remise en main propre du courrier objet de la contribution par internet @27	
38	@	27	05/07/2019	Richard et Myriam Furter	Dompierre-les-Eglises	87	O	Dossier incomplet, un compte rendu fallacieux des impacts constituant un préjudice environnemental et immobilier : étude d'impact acoustique incomplète, zone de risque sous-estimée, impact visuel des balises non évalué, des photomontages qui sont des partis pris, absence d'étude sur la perte de la valeur locative des biens. Une proposition : par défaut, si un modèle d'éolienne doit être retenu, il ne devrait pas dépasser 150m.	D

39	@	28	05/07/2019	Association GMHL	Aixe sur Vienne	87	N	<p>GMHL n'ont pas été consulté pour établir le diagnostique. Il est inacceptable qu'aucun prédiagnostique n'est été fait en amont de l'état initial. Pourtant il apparait que les données est été utilisées . Comment le porteur de projet a-t-il eu accès à ces données? et expliquer leur manière d'obtenir les données utilisées pour réaliser des études d'une telle ampleur et aux conséquences non négligeables. Prendre en compte l'état des connaissances sur les chiroptères sur un rayon de 15 kms. Pourquoi les associations Vienne Nature et Indre Nature n'ont pas été consultées. Les données utilisées du site "Faune Limousin " sont des données protégées et ne sont en aucun cas un outil d'extraction de données.</p> <p>Implantation du parc éolien est irresponsable du fait de la présence d'une colonie importante de Grand murin. Les recommandations d'Eurobats existent(200m)</p> <p>L'argumentaire est jugé trop faible et imprécis quant à l'évaluation de l'impact sur les espèces tel que : Ptit rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Grand murin situées à moins de 5 kms de la zone de projet. La ligue de protection des oiseaux du Limousin n'a pas été contactée concernant la partie avifaunistique, afin de connaître les données historiques indispensables dans le cadre de cette étude. La démarche du porteur de projet et le choix de cette zone affiche une absence de considération environnementale. Impossibilité de compenser les boisements existant par de la replantation et où de l'aquisition foncière. Absence de prise en compte de la riche diversité d'espèces de chauves souris . Le choix de cette zone géographique est très défavorable sur un plan écologique surtout pour la population de chiroptères.(couloir de migration) Avis défavorable au projet</p>	D
40	@	29	05/07/2019	Mr et Mme Courvasier	Cromac	87	N	<p>Concentration importante d'éoliennes dans le nord Aquitaine Intérêt écologique discutable Augmentation du prix de l'électricité.</p>	D

41	@	30	05/07/2019	Thierry Menard	Mailhac/Benaize	87	N	Lutter contre le développement anarchique des éoliennes sur le nord du département. La MRAe souligne l'insuffisance des mesures d'évitement en faveur de l'avifaune et chiroptères. Aucune implantation ne respecte les recommandations d'EUROBATS, distance supérieures à 200m des lisières et haies (E1 77m, E2 52m, E3 49 m, E4 55m, E5 55m,E6 78m) NEOEN s'arroge le droit de changer de modèles d'éolienne et diminuer la distance en bout de pale et augmenter le risque de collision avec les chiroptères. L a préconisation de la MRAe d'un suivi du plan de bridage en fonction des résultats de la surveillance de la mortalité, laisse rêveur en l'absence de contrôle indépendant . Absence de concertation de la population(18 et 24 novembre 2017 alors que les autorisations des études datent d'avril 2015) Absence de cadre défini par l'état (plus de ZDE, ni SRE) L'argent commence à corrompre les élus locaux, qu'elles seront les taxes versées aux communes? Quel est le loyer promis aux propriétaires? Pas de planification faite à tous les échelons, plus le territoire est pauvre et la population est âgée plus il y a des éoliennes. qu'elle crédibilité peut-on accorder aux études sans contrôle de l'état? Les gardes fous étant la MRAe et commissaires enquêteurs si ces derniers donnent des avis négatifs. Quelle politique choisir : celle du chiffre avec des parcs non rentables, soit une politique rentable qui refuse de faire n'importe quoi? L'état doit reprendre son rôle d'ordonnateur de la transition énergétique.	D
42	@	31	05/06/2019	Esther et Henri Guibert	Dompierre-les-Eglises	87	O	Déficit d'information , prise d'intérêt de 3 élus, nombreuses nuisances existantes (THT, RN145, RD142, relais tél.), des photomontages avantageux, effets conjugués des divers projets, bruit, dévalorisation des biens, atteinte au patrimoine (pèlerinage de neuf lieues au niveau des éoliennes E1 et E2 : autant d'éléments qui plaident pour un abandon du projet. Toutefois, s'il devait être réalisé, éloignement des mâts des maisons, pose de peignes, arrêt des machines du samedi 22h au dimanche 10h, plantation de haies (masques) et, si des études à posteriori devaient être conduites, le faire en concertation avec les habitants.	D

43	@	32	05/07/2019	Daniel, Nicole et Roseline Perichon	Villefavard	87	O	<p>Habitants le hameau de Vérines, s'inquiètent sur l'impact à long terme sur la santé humaine et animale et rappelle qu'en page 9 de son avis de mars 2017, l'ANSES indique que "aucune étude existe sur les effets sur la santé par les infrasons et les basses fréquences émis dans l'environnement et plus particulièrement par les éoliennes"</p> <p>pas de compensation de la perte d'activité et d'emplois de la filière agricole</p> <p>Photomontage pour le hameau de Vérines mal positionné car à l'écart du village et au pied d'une pente et minimisation de l'impact visuel.</p> <p>Démantèlement du béton des fondations limité à 1 m de profondeur, non compatible avec une gestion durable des parcelles agricoles.</p> <p>Manque d'information lors de la signature des promesses de baux</p> <p>Perte de valeur des propriétés agricoles</p> <p>Inégalité entre les propriétaires bailleurs et riverains qui ne perçoivent rien et subissent les nuisances</p> <p>Proposition: rénover les installations de production d'énergie hydraulique existantes</p>	D
44	@	33	06/07/2019	François Geny	Arnac la Poste	87	N	<p>Trop de parc éoliens sur le nord du département. Complicité de l'Etat et des promoteurs. Protéger les populations voisines, protection des oiseaux, protection des chiroptères, ces animaux étant tués par les pâles. Atteinte irréversible de la biodiversité. L'éolien n'est pas créateur d'emploi, dépôt de bilan d'une entreprise française. Artificialisation des sols en zone agricole et naturelle (socle en béton)</p> <p>Suggestion de la création d'une commission de suivi des sites éoliens.</p>	D
45	@	34	06/07/2019	Chantal Paute	Saint Claud	16	N	<p>Destruction de l'environnement. Les énergies renouvelables un leurre et un gouffre financier, le nucléaire étant la source d'énergie la plus efficace. Remise en cause des études faites à base d'appareil photos et auditifs, qui ne remplacent pas les perceptions humaines et animales. Les études sont irrecevables car totalement fausses.</p>	D
46	@	35	06/07/2019	Association ASPER	Lussac les églises	87	N	<p>Association pour la préservation et la sauvegarde de l'environnement rural</p> <p>Comment les éoliennes peuvent être compatible avec un paysage classé "bocage parc" depuis 2007 et comment prétendre qu'il n'y aura pas de répercussion sur la faune?</p> <p>Zones humides "délibérément négligées"</p> <p>Ce n'est pas parcequ'il y a une forte diminution des espèces protégées qu'il faut "continuer à saccager et laisser disparaître celles qui restent"</p> <p>Les éoliennes ne tournent pas en période de grand froid et fortes chaleurs, justement quand on a besoin d'électricité.</p> <p>Dans les parcs existants "les riverains ne s'habituent pas, les touristes fuient et les résidences secondaires se vident"</p> <p>Manque de cohérence écologique dans la mesure où "le nord Haute-Vienne est classé en zone de continuité écologique non compatible avec le grand éolien".</p>	D

47	@	36	06/07/2019	Association ADN	Rancon	87	N	<p>Association de défense de la nature comprenant 55 adhérents Méthodologie de l'enquête non respectée, affichage réglementaire non effectué en mairie de Rancon L'éolien n'est pas une alternative aux énergies fossiles car non pilotable. Ce n'est pas une énergie verte car il génère des pollutions (socles béton, alliages et métaux précieux des pales)et affecte la biodiversité Pas de modèle économique, non rentable et subventionné grâce à la CSPE et aux taxes sur les carburants Propriétaires-bailleurs irresponsables et non solidaires Effondrement du marché immobilier et du tourisme qui affecte les finances communales. Pas de création d'emploi locaux Impact sur la santé humaine et animale Les éoliennes attisent "rancoeur, haine" entre la population, les élus et les bailleur et détruisent le "vivre ensemble et la solidarité collective". elles participent au "Détournement de fonds publics et des fins privées pour des intérêts étrangers" Pollution visuelle. L'hydro-électrique et le photovoltaïque de dernière génération suffiraient largement pour la région</p>	D
48	@	37	06/07/2019	Marjorie Barboza	Villefavard	87	O	<p>Manque d'information en amont, alors que les propriétaires concernés ont été démarchés en 2015. (voir date de signatures des promesses) Le conseil municipal de Villefavard a-t-il souscrit à l'engagement de remise en état des sites après démantèlement. L'affichage de l'avis d'enquête publique est assez restreint. (les panneaux de Villefavard n'ont pas de copie, pas d'affichage sur le hameau de Meynieux, ni près des parcelles concernées par le projet) La population n'a pas été assez informée. L'impact paysager a été minoré, le photomontage ne reflète pas l'impact visuel.L'éolienne E4 sera visible du hameau de Verines compte tenu de sa hauteur et du dénivelé de 30 m. Pas de photomontage depuis la voie communale desservant Vérines. L'impact paysager n'a pas fait l'objet d'une étude complète. Non prise en compte de l'intégralité des projets du nord du département. Saturation visuelle. Construction de socle en béton sur des surfaces agricoles viables et exploitables qui seront source de pollution. Projet qui se situe près d'un lieu culturel qui risque perturber la quiétude du lieu. Projet alternatif avec des mâts éolien de faible hauteur (société VORTEX BLADELESS et DEVICI TECHNOLOGY) voir PJ à l'observation.</p>	D
49	@	38	06/07/2019	Christiane Barboza	Villefavard	87	O	Soutien l'argumentaire de sa fille Marjorie Barboza	D